

Identification de module

Version du 01.07.2016

agent de maintenance / agente de maintenance avec brevet fédéral

Organe responsable

fmpro - l'association suisse du facility management et de la maintenance

Domaine de compétence pratique B : Maintenance*

* Extrait de « Aperçu des compétences pratiques professionnelles / profil de qualification »

Durée indicative : nous recommandons aux prestataires une durée de formation de 32-36 heures pour l'assimilation des contenus d'apprentissage en termes de méthode et de didactique.

1. Le module „Maintenance“ couvre les compétences pratiques professionnelles suivantes :

- Réaliser des remises en état planifiées
- Réaliser des remises en état non planifiées (dépannage)
- Planifier et réaliser des services d'entretiens
- Planifier et réaliser des inspections
- Planifier et réaliser des améliorations et des modernisations
- Communiquer avec les partenaires concernés
- Assurer la disponibilité des équipements nécessaires aux activités de maintenance
- Appliquer des stratégies et des méthodes de maintenance
- Comprendre les formes organisationnelles et opérationnelles en maintenance

2. Les concrétisations/contenus suivants se dégagent des compétences opérationnelles:

- Clarifier les situations en termes de disponibilité et de sécurité (délimiter son champ d'intervention)
- Planifier les ressources en matériel et personnel qui lui sont allouées et les exploiter
- Estimer la charge de travail impliquée par la maintenance non planifiée de manière réaliste
- Obtenir les informations nécessaires
- Prendre les mesures immédiates qui s'imposent (en matière de sécurité notamment)
- Faire la transition entre une remise en état non planifiée et une remise en état planifiée
- Planifier et mettre en œuvre la maintenance en se fondant sur les consignes d'utilisation/de maintenance établies par les fournisseurs
- Identifier les fonctions clé de l'installation, pouvoir utiliser les dispositifs de mesure nécessaires. Élaborer des check-listes et s'appuyer sur celles-ci pour repérer les écarts avec les valeurs de consigne
- Préparer les opérations de remise en état nécessaires d'après l'inspection
- Reconnaître les faiblesses techniques et prendre les mesures correspondantes
- Analyser les processus et structures et utiliser les moyens de communication appropriés au contexte
- Planifier les activités de maintenance nécessaires pour que l'équipement de maintenance soit acheté et entretenu de manière écologique et économique.

- Tenir compte de la nature et des propriétés de l'équipement de maintenance lors du stockage.
- Différencier les différentes stratégies de maintenance et connaître leurs avantages et inconvénients
- Connaître les bons interlocuteurs et sa position dans l'organigramme
- Nommer le bon interlocuteur dans chaque situation

Les objectifs de compétence et leur niveau K et les compétences cibles opérationnelles relatives à ces concrétisations/contenus sont consultables dans l'«Annexe à la directive» détaillée. Celle-ci est disponible auprès de l'association professionnelle fmpro.

3. Examen de module / outils autorisés

Type d'examen : examen de module écrit, questions théoriques et pratiques, différents types de questions
Durée de l'examen : 120 minutes
Outils autorisés: Résumé 2 pages A4,
un calculateur de réseau indépendant, aucun appareil de communication

4. Validité des certificats des modules

La durée de validité des certificats des modules est 5 ans